

COMPETITIONS DEPARTEMENTALES INDIVIDUELLES U16

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Golf de Vanade – 9T

Mercredi 4 mai

Tour 1 : Mercredi 4 mai 2022 – 9 trous – golf de Vanade
Tour 2 : Mercredi 1 juin 2022 – 9 trous – golf de Victoria
Tour 3 : Mercredi 8 juin 2022 – 9 trous – golf du Provençal

Le règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueur(se)s licencié(e)s dans le département des Alpes-Maritimes dans les catégories U16 (nés en 2006 et après)

Drapeau minimum recommandés selon les catégories :

U8 = vert ; U10 = bleu ; U12=jaune

Repères recommandés

Plus de 36 :

Repères Oranges

Moins de 36 :

U10G et U12F : oranges ou violets ; U12G et U14F: rouges ; U14G et U16F: Bleus ; U16G : Jaunes

Index limite :

Pas de limite d'index

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pendant le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs devront se tenir à une distance raisonnable des joueuses et ne pas donner de conseils ;

Utilisation des appareils de mesure non autorisée

FORME DE JEU

Strokeford (score maximum – 9 max et on marque 10) ou strokeplay 9 Trous

ENGAGEMENTS

Chaque joueur devra s'inscrire en remplissant le formulaire de la compétition sur www.cdgolf06.com et régler les droits d'inscription de 20 euros le jour de la compétition

ARBITRES

Arbitre - Directeur du Tournoi : à définir

Arbitres : à définir